Image not found or type unknown

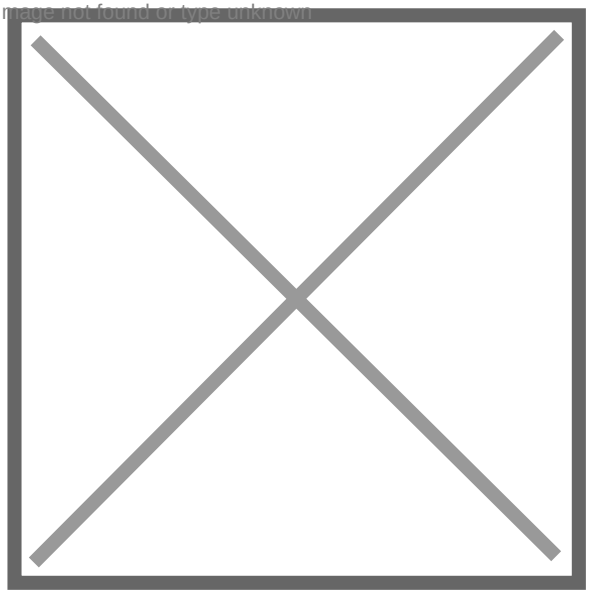

Droit de succession enfant légitime premier mariage

Par **seulaumonde2050**, le **05/07/2015** à **06:02**

bonjour,je me permet de vous exposer mon problème espérant que je vais avoir une réponse qui v'a m'aider a m'en sortir car je suis nouvelle en France sachant que je suis né en France ayant vécu tout ma vie a l'étranger donc je ne connais pas les lois françaises et je parle très peut le français donc veuillez excusez mes erreurs . mon père il s'est marie 3 fois ici en France , il a eu une fille au première mariage (moi) et un garçon et une fille au 3eme mariage et pas d'enfant au deuxième mariage
après son décès e 2007 ma belle mère (dernière épouse de mon père conjoint survivant)a fait une déclaration de succession chez un notaire elle avait déclarer au notaire que mon père il s'est marie une seul fois c'est a dire avec elle uniquement et qu'il a deux enfants c'est a dire les deux enfant issue du 3eme mariage . elle avait présenter pour le notaire un faux livret de famille et dans le faut livret de famille il ya que elle qui figure dedans comme étant première et dernière épouse de mon père et ces deux enfant comme étant les seul enfants que mon père avait eu dans ça vie hors tout ça et faut car mon père il s'est marie 3 fois et j'ai la preuve le vrai livret de famille et une fiche familiale , il ma eu moi au premier mariage après il a divorcer avec ma mère il s'est marie après une deuxième fois au bout de deux ans il a divorcer mais il a pas eu d'enfants et il s'est marie la troisième fois avec la belle mère en question et il a eu avec elle deux enfant donc en tout nous sommes 3 frère et sœur .
le notaire il avait pris en compte le faut livret de famille en suite il a établie la succession et dans le succession figure ma belle mère comme étant la seul femme avec qui mon pere s'est marie et ces deux enfant comme étant les seuls héritier légitime et moi je n'existe pas dans cette fameuse succession
je vous demande que ce je dois faire pour annuler cette succession pour faire valoir mes droit ? car en quelques sorte ma belle mère elle ma tout simplement déshériter sachant que mon père na laisser aucun testament. et est ce que je peut y aller au tribunal pour demander rectification ainsi que les dommage et intérêt car j'estime que le notaire aussi il n'avait pas fait

son travail correctement et donc il a ça part de responsabilité dans cette affaire merci.

Par **philt34**, le **05/07/2015** à **08:21**

Oui votre belle mère et vos demi frère et soeur se sont rendus coupables de recel successoral vous pouvez en compensation leur réclamer l'intégralité de l'héritage de leur père allez vite consulter un avocat spécialiste en droit des successions pour entamer la procédure

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés